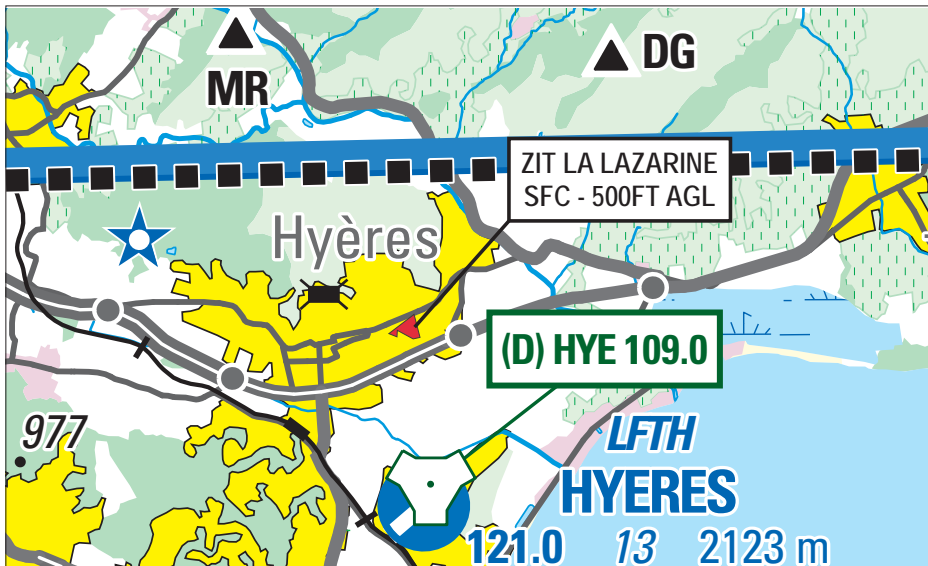


Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) La Lazarine au-dessus de Hyères
En vigueur : Du 14 février au 07 août 2019

Lieu : FIR : Marseille LFMM



Extrait carte SIA « Nice Côte d'Azur » au 1 / 250 000 édition 2 - 2018

ACTIVITÉ
Interdiction de survol d'installations défense spécifiques.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
H24

GESTIONNAIRE
NIL

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION
CAG/CAM : pénétration interdite, y compris les aéronefs circulant sans personne à bord, à l'exception :
- des aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque la mission ne permet pas le contournement de la zone ;
- les aéronefs de la défense, y compris les aéronefs d'Etat télépilotes.

STATUT
Zone interdite temporaire.

SERVICES RENDUS
NIL

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES
ZIT LA LAZARINE
Limites latérales :
43°07'24.40" N, 006°08'45.60" E
43°07'13.30" N, 006°08'48.90" E
43°07'12.70" N, 006°08'44.40" E
43°07'17.10" N, 006°08'34.30" E
43°07'14.00" N, 006°08'33.90" E
43°07'15.70" N, 006°08'28.70" E
43°07'24.40" N, 006°08'45.60" E
Limites verticales :
SFC / 500FT AGL